

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 27  
Absents : 2

L'an deux mille dix  
Le 8 mars  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme CONNAN à Melle DUFAU  
Melle Marie-Hélène GOYA à M. BERCETCHE  
M. Didier PICOT à Mme de CORAL  
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Absents :

Melle Valérie ANDIAZABAL  
M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Avenant au Contrat Enfance Jeunesse**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocation Familiales propose de signer un avenant à la convention « enfance et jeunesse » afin d'intégrer la création de la structure associative d'accueil de la petite enfance « Ohantzea Ttiki ».

Cet avenant concerne le versement de la prestation de service enfance et jeunesse à la Commune d'Urrugne pour cette nouvelle structure et pour l'année 2009.

La participation communale versée s'élève à 18 708.18 € pour 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant à la convention « enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales » de Bayonne, représentée par sa Présidente.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :